



Refus d'un videur sans motif objectif

Par **Popo45**, le **30/05/2010** à **12:05**

Bonjour,

Est ce possible pour un videur d'interdire l'accès à une boite définitivement à des clients réguliers qui n'ont jamais posés de problèmes pour des raisons lui étant personnelles (des histoires qui ont été selon lui raconté à son égard) ?

Il nous a emmené à l'écart de la boite et s'est montré intimidant en vers nous (2 filles seules face à une armoire à glace).

Outre les propos diffamatoires qu'il tient sur nous, ce qu'il fait est il légal ?

En tout cas, une attitude très terre à terre et vraiment pas professionnel.

Par **frog**, le **30/05/2010** à **14:16**

[citation]des histoires qui ont été selon lui raconté à son égard[/citation]
Plus précisément ?